







FORUM DE LA SOCIETE CIVILE Démocratie participative européenne

Le futur de l'UE et l'implication de la société civile 20-21 Février 2009 Istituto degli Innocenti Florence (Italie)





Vers une Charte des Biens communs et des Droits collectifs?

Document préparatoire à l'atelier 1 Contribution de Raymond Van Ermen, Rapporteur du Forum *BOLOGNA* (novembre 2006) et *FIRENZE* (février 2009)

Les évènements actuels sur le plan financier ne sont qu'une première secousse d'une profonde réorganisation de nos sociétés. Nous allons devoir gérer non pas une crise mais trois crises, ce que certains appellent le Triple « *Big Crunch »*. La crise porte en effet tout à la fois sur :

- La crise du système financier.
- L'impact du changement climatique et de la perte de la biodiversité.
- Le peak oil et la sécurité énergétique de l'Union Européenne.

Nous serions donc au moment d'un changement de paradigme¹ où s'entrecroisent les effets de phénomènes comme : une croissance de la population sur plusieurs décades, une sortie de la pauvreté de millions de gens aspirant à consommer, une raréfaction de certaines ressources naturelles, une empreinte écologique lourde, un réchauffement de la planète lié à l'industrialisation sur des décennies, une économie de marché qui n'est plus régulée par l'offre et la demande mais par la spéculation financière,

La « mutation » engendrée se traduit en une *crise systémique* que nous observons (crise de la finance, de l'inflation, du prix des ressources naturelles). Personne sans doute ne peut prédire comment se terminera la réorganisation de la planète Terre mais ce passage à une nouvelle ère pourrait prendre une trentaine d'années avec un ensemble de risques et d'opportunités.

Dans ce contexte, l'Union Européenne n'est pas « équipée ». D'abord parce que le cadre juridique qui définit son champ d'intervention n'est pas adapté aux futures urgences. Ensuite parce qu'en quelques années, on a assisté partout à l'amputation de la citoyenneté. Depuis les avatars de la Constitution et du Traité de Lisbonne, on est face à une « Europe a-citoyenne » (Pierre Defraigne), la réduction du champ de la

L'Anthropocène est le terme utilisé par certains scientifiques, dont Paul Crutzen, prix Nobel de chimie, pour désigner une nouvelle ère géologique. Alors que nous serions depuis les années 1800 dans « l'anthropocène », où l'activité de l'homme est devenue « une force géophysique globale avec un impact décisif sur la biosphère », nous nous approcherions de la fin de la phase II (1945-2015), qu'il dénomme « grande accélération », car la mainmise de l'homme sur la nature s'est considérablement accélérée pendant cette période. Cela prend en compte l'action de l'espèce humaine comme une force géophysique agissant sur la planète. L'anthropocène succèderait ainsi à l'holocène. Le mot est un néologisme récent (Crutzen et Stroemer, 2000) formé à partir du grec ancien anthrôpos, « être humain ». Toutefois, sa première utilisation remonte à la publication du livre de Revkin, Global Warming, 1992, où il utilise ce mot en p. 55.

SIÈGE SOCIAL

Square de Meeûs, 25 - BE 1000 Bruxelles (Belgique) Phone : + (32) 2 508 30 84 - Fax + (32) 2 508 30 89 SECRÉTARIAT ET ADMINISTRATION

Avenue du Rond Point, 10 - BE-1330 Rixensart (Belgique) Phone & Fax: +32 2 652 27 82



solidarité, l'absence de coordination et de régulation économique et financière, la réduction de la richesse commune (la *res publica*) et des espaces publics².

La crise de la rareté entraine, dans un jeu de vases communiquant trois types de glissements :

- Entre éléments : agriculture, énergie, matières premières, eau sont interdépendants,
- ♣ Par le jeu des prix devenus plus proches de la réalité ou la spéculation : ce sont les pauvres qui trinquent le plus, les pêcheurs, les camionneurs,
- Entre continents. Selon un rapport américain³, la « mondialisation » s'écroulera d'ici à 2040 lorsque les nations qui auront pris place dans le bateau de sauvetage voudront en éjecter les plus pauvres.

Dans cette aventure, il y aura des gagnants et des perdants, et assurément des victimes. La question aujourd'hui est notamment de savoir comment nous pouvons reprendre le contrôle de systèmes extraordinairement complexes pour gérer mieux notre aventure collective. Cette question est urgentissime parce que les systèmes industriels et financiers complexes, tant organisationnels que technologiques, constituent une menace pour la survie de l'humanité s'ils détruisent la viabilité de la planète soit sur le plan du « vouloir vivre ensemble » soit sur le plan écologique.

Face à l'urgence, la réponse devra sans doute prendre la forme :

- ♣ Des formes de régulation de la finance au plan européen
- ♣ D'un plan de relance économique, un European New Deal, axé sur le passage à l'horizon 2050 à une économie post-carbone et indépendante sur le plan énergétique
- ♣ De nouvelles formes de coopération entre acteurs de la société civile, utilisant Internet pour construire une nouvelle économie, du peuple et par le peuple.

La question que nous traitons aujourd'hui est de savoir si , parallèlement à ces chantiers, la définition et la protection de « biens communs et de droits collectifs » serait de nature à préparer les Européens à mieux faire face dans la solidarité.

DÉMOCRATIE, BIEN COMMUN.

« La vague néolibérale qui fut largement portée par la Commission Européenne et les Gouvernements, y compris de Gauche, les scandales financiers lies aux émoluments de PDGs, la place des Fonds Souverains, la fragilisation de notre dépendance énergétique sont perçus de plus en plus par les citoyens comme symptomatiques d'une réelle crise de civilisation dont la responsabilité repose largement sur un capitalisme débridé et irrespectueux des droits fondamentaux. Il faut repenser les différentes formes de démocratie représentative, participative, sociale, à l'intérieur de l'entreprise et du système financier » souligne le Forum⁴.

L'Union européenne s'est construite au cours d'un demi-siècle par 3 « voies » : la voie intergouvernementale (ex : le Conseil européen), la voie fédéraliste (ex : le Parlement) et la voie fonctionnaliste (ex : le marché intérieur et l'euro). Tant les cercles politiques (en raison du fossé entre l'élite européenne et ses citoyens, le blocage de dossiers devenus tabous, la montée des méga-risques) que les milieux d'affaires (avec notamment la montée du risque de réputation), les syndicats (avec la montée du risque de dumping social) et la société civile (avec les retards pris dans la rencontre des grands défis démographique, écologique et sociaux) ont aujourd'hui le même intérêt : recréer du capital social par une approche participative qui associe pouvoirs publics, entreprises et société civile et proposer un nouvel horizon mobilisateur, la société de Bien-être.

Nous sommes engagés dans une course de vitesse contre le populisme et un ensemble de crises qui pointent à l'horizon, de la récession économique au changement climatique. Les méthodes utilisées jusqu'ici atteignent leurs limites. Ainsi les gouvernements, les organisations internationales, le secteur des affaires et la société civile ne parviennent pas, avec les méthodes actuelles, à rencontrer les objectifs du processus de

Globalization and Environmental Challenges: conceptualising security in the 21st Century

Communiqué n° 2008-03 du 15/10/2008 : http://www.forum-civil-society.org/forumf/spip.php?article337

PETRELLA R., Pour une nouvelle narration du monde, Ed. Ecosociété, 2007, p.57.



Lisbonne. Ils sont actuellement engagés dans seulement 1/3 des efforts nécessaires pour réaliser les objectifs internationaux en matière de lutte contre la pauvreté et l'objectif de réduire les émissions de CO_2 de 20% d'ici à 2020 ne sera pas atteint. A tendance inchangée, les émissions de CO_2 ne seront – selon le Comité Scientifique de l'Agence Européenne de l'Environnement – que réduites de 5%. Il faut un « changement systémique ».

<u>L'ETHIQUE</u>

L'enjeu est de savoir si nous serons en mesure de faire basculer notre modèle éthique, économique et social vers un développement durable par des voies de coopération avant que la ou des guerre(s) ne prennent le pas sur la paix.

La mutation demande du *"leadership"* pour modifier les comportements humains. Comme il s'agit d'une mutation planétaire, on peut dire que les milliards de gestes individuels qui sont et vont être posés seront « poussés » par quelques grand vecteurs :

- Les catastrophes naturelles, trop souvent attendues pour changer.
- Les guerres engendrées par les raretés
- La loi, le pouvoir de coercition comme les sanctions
- Les profits et les coûts liés à la rareté, à la pollution, aux nouvelles technologies, produits et services, aux taxes et incitants fiscaux
- Les nouvelles technologies et les progrès de la science.

Saurons-nous y ajouter « l'éthique » ? Ce nouveau mouvement lié aux grands thèmes de la justice, de la paix, de la solidarité devrait s'articuler autour d'un cadre de valeurs de référence d'une humanité qui franchirait une nouvelle étape dans la façon de « s'auto-organiser ».

L'EUROPE DANS LE MONDE.

L'Europe est mieux placée que toutes les autres régions du monde pour réussir à faire d'une Société de Bien-être un projet économique et technologique, social et culturel, de sécurité et de paix. Et cela pour quatre raisons : (i) l'Union européenne est la seule entité ayant défini pour objectif, dans son Traité, le but de promouvoir le bien-être de ses peuples <u>et</u> d'œuvrer pour un développement durable ; (ii) l'Europe a pris conscience plus rapidement que les autres continents de l'importance de ces menaces et a mis en place des politiques et des méthodes souvent encore embryonnaires mais qui montrent le chemin ; (iii) l'Europe a des « champions et des leaders » en ces matières, déjà très bien connectés au plan mondial ; (iv) l'Europe est faite de meilleures connexions que les autres continents entre pouvoirs publics-entreprises-syndicats/société civile ; or, c'est le partenariat entre secteurs public et privé et société civile qui sera source d'innovation et de nouvelles formes de « compétitivité ».

Mais il ne faut pas s'y tromper, nous devons faire des ajustements systémiques qui nous permettent d'avoir des partenariats plus efficaces.

Nous voudrions évoquer les questions que nous nous posons. Nos travaux nous serons très utiles pour y répondre et compléter notre analyse.

Question 1. Mutation de la planète, mutation de l'humanité. Le rôle de l'UE.

Si nous sommes face à un grand tournant sur le plan de la gestion de la planète, il faut une nouvelle vision et de nouvelles règles pour permettre à tous de subvenir à leurs besoins essentiels dans un contexte qui pose de nouveaux défis en termes d'accès, de prix, de mode de gestion, de type de consommation qui demandent que l'on définisse une nouvelle éthique pour une nouvelle économie. Pouvons-nous faire d'un tournant sur le plan « matériel » un tournant sur le plan « humain » ?

Question 2. Soutenir l'action en groupe : personne plutôt qu'individu ?

Comme l'écrit R. Petrella « on accepte comme inévitable l'explosion des individualismes aveugles. L'agressivité devient l'expression sociale la plus cohérente. On perd la confiance dans les vertus et dans







l'utilité de la reconnaissance de l'autre. La coopération avec l'autre est devenue un instrument opportuniste au service de la stratégie de la survie (...) Le scepticisme se généralise parmi les jeunes (...) En outre, on a l'impression que nous avons tous perdu confiance dans les institutions collectives. »⁵ (3)

Il nous faut trouver une solution à la «tragédie des biens communs» - un conflit bien connu entre intérêt individuel et bien commun. Il tient dans la diversité sociale mais aussi dans la distinction à faire entre « individualité » et « personnalité ». « En cherchant à se séparer le plus possible des autres, l'élément s'individualise; mais, ce faisant, (...) il se diminue, et il se perd en réalité. Pour être pleinement nous-mêmes, c'est en direction inverse, c'est dans le sens d'une convergence avec tout le reste, c'est vers l'Autre qu'il nous faut avancer. Le but de nous-mêmes, le comble de notre originalité, ce n'est pas notre individualité, c'est notre personne; et celle-ci, de la par la structure évolutive du Monde, nous ne pouvons la trouver qu'en nous unissant (...) car l'Homme Moderne se doit de rejeter comme une illusion, l'idée qu'il puisse culminer isolément, égoïstement, individualistiquement » 6.

Une caractéristique des biens publics mondiaux est de souligner les interdépendances politiques, économiques et cognitives qui existent entre les acteurs. C'est parce que ces interdépendances sont de plus en plus évidentes, identifiables, que la question de la fourniture des biens publics mondiaux est de plus en plus discutée au niveau international. Ceci souligne à nouveau la question de l'intérêt d'une « Déclaration d'Interdépendance de l'Union Européenne » qui serait le préambule de la Charte.

Question 3. Clarifier les définitions et faire des choix. Que sont les biens communs ?

Ce sont des « biens communs », biens, services, ressources et valeurs qui bénéficient à tous.

Ce sont des réalités matérielles (la planète Terre), culturelle ou sociale importantes pour le respect de la vie et des écosystèmes, l'épanouissement et le bien-être des personnes. Ce sont aussi des valeurs éthiques, culturelles et morales fixant les droits et devoirs nécessaires pour gérer les interdépendances entre les personnes.

Question 4. Biens communs et biens publics mondiaux

Est-ce la même chose ? Il n'existe pas vraiment de consensus sur ce que recouvre le terme de « biens publics mondiaux ». S'il n'y a pas de discussions pour y inclure la paix et la sécurité mondiales, la stabilité financière internationale ou la lutte contre la pandémie du sida (et les autres maladies endémiques telles que le paludisme) ou la lutte contre la faim dans le monde, il y a davantage de débats s'agissant de la stabilité politique internationale, la sécurité alimentaire des pays à déficit vivrier ou la protection sociale des individus.

Question 5. Quels seraient les droits collectifs, relatifs au vivre ensemble ?

Il faut distinguer droits collectifs des droits des minorités et se garder de toute approche « communautariste ».

Selon Petrella:

- Le droit à la paix
- Le droit à la sécurité
- Le droit à la sécurité alimentaire
- Le droit à la sécurité économique
- ♣ Le droit à la sécurité culturelle
- Le droit à la sécurité des libertés liées aux personnes

D'autres?

Question 6. Droits collectifs dans la Charte des Droits Fondamentaux ?

PETRELLA R., ibidem.

⁶ TEILHARD DE CHARDIN P., Hymne de l'Univers, Ed. Seuil.







Les droits collectifs sont reconnus par la Charte des Droits Fondamentaux aux employeurs et syndicats (art. 28) Extension à d'autres groupes comme les organisations de retraités ? Le droit d'ester en justice (class action) reconnu à des groupes. Autres droits ?

Question 7. Quelle est la valeur ajoutée d'une « Charte Européenne » par rapport à une protection au niveau nationale ?

Question 8 Les Biens communs sont-ils d'ores et déjà couverts par la Charte des Droits Fondamentaux ?

Question 9. Une Charte est-elle le meilleur outil ?

Le projet d'une Charte des Droits Fondamentaux remonte à 1996. Nous sommes en 2008 et la Charte n'est pas encore juridiquement contraignante. Par ailleurs, nous sommes pris dans une course contre la montre contre les populismes que la récession économique va renforcer.

Dans ce contexte, quelle est la formule la plus efficace, surtout s'il faut pour réussir un projet de nouvelle charte, se donner un programme de travail jusque en 2014 ?

La Charte assurerait, du niveau mondial au niveau local, la reconnaissance et la protection de ces biens communs contre les rivalités (la consommation/usage d'un bien empêchant sa consommation/usage par un autre)et les exclusions. La Charte contribuerait à faire de ces temps de mutation planétaire, le temps d'une mutation de l'humanité par une meilleure gestion de nos interdépendances, pour plus de solidarité, de justice, de paix, de bien-être et d'épanouissement de la personne.

La Charte des Biens Communs et des Droits Collectifs s'ouvrirait par une « Déclaration d'Interdépendance ». Elle aurait quatre chapitres : biens communs matériels, biens communs immatériels, biens communs «naturels », démocratie- bien commun. Chacun de ces chapitres traiterait des droits et devoirs attachés à la citoyenneté européenne, de la gestion des biens communs, des droits des groupes et des minorités, des territoires, de l'Europe dans le Monde.

Question 10. Biens communs et mode de gestion.

Il s'agira dans un premier temps d'identifier en quoi ce type de biens requiert un type de gestion particulier, son inscription dans un territoire (et l'application de ce fait d'un principe reconnu par les traités, à savoir celui de la subsidiarité et de la proportionnalité), différent de celui des autres biens, que l'on nommera « gestion collective », ainsi que les différentes modalités possibles d'exercice de cette gestion selon les cas. Dans un deuxième temps, on s'intéressera à la tendance actuelle des politiques économiques quant à la gestion des biens collectifs, et aux nouveaux enjeux qu'ils posent dans le contexte d'une mondialisation croissante. C'est en fait toute la question de la place et des modalités d'action des institutions collectives dans le pilotage de l'économie qui sera ici posée...

- 1. Les biens collectifs : la nécessité d'une gestion collective adaptée
- 2. Les biens collectifs : des biens particuliers qui posent un problème de gestion
- 3. Les différentes modalités de gestion d'un bien collectif
- 4. La question des services publics en Europe : la réaffirmation des bienfaits de la concurrence dans la gestion des biens collectifs, tout en reconnaissant ses limites en fonction de la nature et de la réalité des marchés,
- 5. La place de l'économie non marchande et du tiers secteur.

Le concept « d'indivision » peut-il être un outil, comme le suggère Philippe Grosjean ? De même, faut-il introduire la distinction essentielle entre droits <u>aliénable</u> et <u>inaliénable</u> ?

Question 11. Droits collectifs et droits des « groupes ».

Le débat international a pu délimiter la liste suivante des droits collectifs à octroyer aux communautés et/ou aux groupes sociaux :







Question 12. Gestion des Biens Communs et Démocratie.

La démocratie participative ne se limite pas aux dispositions reprises dans le Traité de Lisbonne. Faut-il dès lors en faire un des piliers d'une Charte des Droits Collectifs pour lui donner un champ plus large comme la Charte des Citoyennes et Citoyens le proposait, les formes de démocratie participative s'inspirant de dispositions en vigueur dans un ou plusieurs États-membres ?

Question 13. L'Europe dans le Monde

Quels droits la reconnaissance de biens publics mondiaux doivent-ils ouvrir aux non-ressortissants de l'UE qui subissent l'impact des décisions de l'UE ?

Les analyses de l'impact du commerce UE sur le développement durable d'autres régions du monde (d'ores et déjà réalisés) doivent-elles générer des droits ?

CONCLUSIONS

Chacun sait que les années à venir seront difficiles pour l'Union européenne, amenée à gérer d'une part les nombreux défis attachés à son élargissement et confrontée d'autre part aux problèmes qui se posent sur la scène internationale. L'une des questions centrales est de savoir si l'Union saura anticiper sur les bouleversements attendus à l'horizon 2020 et par là écarter les menaces de déclin qui se profilent, notamment pour des raisons démographiques.

De quoi s'agit-il ? Rien de moins que du défi pour la planète de passer à une éthique planétaire. A l'horizon 2020, d'après le Rapport Challenge 2020, deux faisceaux de facteurs de transformation de notre vie sur la planète atteindront une masse critique : d'une part les menaces annoncées en termes de population, pauvreté, faim, accès à l'eau, changement climatique, etc., qui donnent l'impression d'être des phénomènes sans connexion les uns avec les autres, apparaîtront enfin comme étroitement interdépendants et déboucheront sur une crise du système tout entier ; d'autre part, les facteurs de transformation, comme par exemple la révolution mondiale des communications et les nouvelles formes de partenariat, présenteront des opportunités fantastiques. Les deux se combinant, nous nous trouverons confrontés à ce que la Campagne Initiative 2020 appelle un « mur d'évolution ». Le succès ou l'échec dépendra de la façon dont nous préparerons ce tournant dans l'histoire de l'humanité. Le déclin assuré de l'Europe au XXIème siècle – surtout après 2020 – est annoncé. Soyons volontaristes, convaincus que le changement est possible mais aussi conscients que des changements modestes ne seront pas suffisants. Il s'agit de transformer notre civilisation tout en étant conscient des décalages culturels et politiques.
